

Royaume du Maroc
Conseil National des Droits de l'Homme

Département Information et Communication

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

04 Novembre 2011

04 2011 نونبر

Programme de réparation communautaire Comment capitaliser sur ce programme et le pérenniser ?

Dans un entretien accordé au Matin, Driss Yazami revient sur le lancement de la dernière tranche dudit programme.

Beaucoup se souviennent de ces auditions publiques des ex-prisonniers, témoignages poignants et hallucinants organisés par l'Instance Equité et Réconciliation, retransmis à la télévision et qui ont fait l'objet de plusieurs ouvrages d'Ahmed Marzouki, d'Aziz Binebbine, d'Abdelatif Laabi. Tazmamart, guerre du Rif, Hay Mohammadi, chacun de ces noms évoquent les terribles violations des droits de l'Homme que toute démocratie doit bannir. Dans les années 98, 99, le Maroc a initié une démarche celle de l'IER qui est une première dans le monde arabo musulman, celle de la justice transitionnelle, menée au début et jusqu'à sa mort par Driss Benzekri qui avait lui-même subi pendant 18 ans les affres des années de plomb en prison. Driss Benzekri avait lui-même admirablement décrit cette expérience «il s'agit non pas seulement écrit-il de partager la connaissance et la réappropriation du passé mais aussi de faire surgir dans le présent et le débat contradictoire, des normes et des règles communes de vivre et bâtir ensemble le futur». Après la libération des prisonniers d'opinion et des portés disparus, après la fermeture des centres de détention, l'Instance d'arbitrage indépendante avait permis l'indemnisation de 4000 victimes. Ces actions ont été suivies par le travail de l'IER dont la mission était de rétablir la vérité sur les violations des droits de l'Homme, d'indemniser les victimes, et de réfléchir sur les recommandations pour bannir ces violations. En septembre 2005 avant la fin du travail de l'IER, s'est tenue une Conférence sur la réparation communautaire qui étudie la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'IER dans 13 provinces avec l'accompagnement de 12 coordinations provinciales qui regroupent les acteurs publics et privés des régions, avec le soutien de l'Union européenne, de la fondation CDG qui s'impliquent dans ce chantier.

6 ans après, ce 2 novembre 2011, nous avons assisté avec les représentants des associations régionales, au lancement de la dernière tranche du Programme de réparation communautaire activement soutenu par la CDG. Pour M. Grine, président délégué de la Fondation qui s'est impliqué avec son équipe pilotée par Rafiq El Amrani depuis le début du programme destiné à «refermer les plaies de l'histoire», sur 400 projets présentés dans cette dernière tranche, 95 ont été retenus. Le programme audité par plusieurs cabinets et par le GIF s'est, dit-il, déroulé en toute transparence et l'Institution publique la CDG continue à soutenir le programme «Archives et Histoire» dont les valeurs, souligne-t-il, sont au cœur des valeurs que porte l'Union européenne, valeurs de démocratie et de droits de l'homme. Eneko Landaburu, ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union européenne auprès du Royaume du Maroc, avait témoigné sur «La réussite du programme, qui est d'abord, tous ces projets locaux qui ont pu naître.. Or chaque projet est une histoire en soi, l'histoire d'hommes et de femmes qui ont développé une initiative locale, utile pour leur communauté, et qui ont vu la communauté s'approprier cette initiative, l'investir de sens social. Cela va du film documentaire sur la mémoire, à des coopératives agricoles, en passant par des centres de formation des jeunes ou de la sensibilisation à la protection de l'environnement.

Tous sont forts symboliquement et socialement, comme ce projet que j'ai visité à Aït Boubker dans la région de Ouarzazate, avec une délégation d'ambassadeurs et de conseillers des Etats membres de l'UE, un projet qui offre aux femmes locales l'opportunité d'une formation professionnelle de qualité, accompagnée d'une sensibilisation à l'action citoyenne - presque à deux pas d'un ancien centre de détention... Ce n'est pas tout, dit-il, au-delà des projets, il y a la

dynamique créée. Pas moins de dix-sept partenaires institutionnels participent au programme de réparation communautaire - des ministères, des agences, des autorités locales... Le programme reçoit un cofinancement de l'Union européenne de 3 millions d'euros, mais grâce à l'engagement fort des autres partenaires, CNDH, Fondation CDG, ministère de l'Intérieur, agence de l'Oriental, associations, le budget global du programme a été porté à 5 millions d'euros. Des acteurs aussi différents que, par exemple, le ministère de l'Intérieur, des associations de défense d'anciennes victimes de la torture et des autorités locales se réunissent et poursuivent ensemble un objectif commun. C'est là que la réconciliation nationale est à l'œuvre.

Ceci est fondamental; c'est cette dynamique qui devra rester en place, après la fin du financement des projets. Il faut absolument pérenniser ces partenariats. D'autres agences de développement, d'autres programmes structurants à l'échelle nationale pourraient alors s'appuyer sur eux, poursuivant ainsi, d'une certaine façon, le programme de réparation communautaire. »

Un témoignage qui rejoint l'analyse que nous livre le président du CNDH, Driss Yazami

Entretien avec Driss Yazami, président du CNDH

«Programme de réparation communautaire : comment capitaliser sur ce programme et le pérenniser ?»

Lancement de la dernière tranche du Programme de réparation communautaire activement soutenu par la CDG.

LE MATIN: Quel est le processus de création du Programme de réparation communautaire et qui fait quoi ?

DRISS YAZAMI: Le processus de réparation communautaire prend en compte la perception des populations vivant dans certaines régions qui estiment avoir été directement ou indirectement et collectivement victimes des violations des droits de l'Homme. Ce programme qui est venu s'ajouter au programme de réparation individuelle s'inscrit dans une démarche participative. Nous avons commencé avec des réunions régionales puis en septembre 2005 avant la fin du travail de l'IER, avec une Conférence sur la réparation communautaire qui a élaboré des recommandations prises telles quelles dans le rapport de l'IER. Le Conseil consultatif des droits de l'Homme avait veillé à sa mise en œuvre sur 13 provinces avec la mise sur pied de 12 coordinations provinciales constituées de l'ensemble des acteurs publics et privés de la région, avec le soutien de l'Union Européenne, de la fondation CDG notamment. Nous avons essayé de mobiliser le maximum de partenaires publics pour la mise en œuvre des programmes élaborés avec les coordinations locales. Aujourd'hui nous signons les dernières conventions des projets associatifs soutenus dans ce cadre.

En quoi ce programme qui n'a été déployé que dans de rares pays d'Amérique Latine est-il original ?

Nous avons commencé notre travail à l'Instance équité et réconciliation au moment où la commission péruvienne de la Vérité finissait son travail. On s'en est un peu inspiré mais honnêtement, je ne pense pas qu'à ce jour, il y ait eu une expérience aussi globale qui ait été mise aussi rapidement qu'au Maroc. Il y a eu quelques expériences de réparation communautaire dans le monde, celle du Maroc est sans doute la plus systématique dans le cadre de la justice transitionnelle. Un des dangers qui guette ces programmes, c'est la confusion entre le programme de développement local et celui de la réparation communautaire. Il fallait bien expliquer cette différence et ce sont les projets validés par les coordinations locales, les acteurs associatifs, projets qui sont en rapport avec l'histoire et la mémoire qui sont retenus. Ces projets doivent aussi permettre aux populations de ressentir ce sentiment de reconnaissance du tort causé qui n'est pas toujours lié à la violation de droits de l'Homme mais qui est ressenti tel quel. L'essentiel est de prendre en compte le sentiment de cette population qui a d'une manière ou d'une autre souffert des violations et voir comment on peut l'accompagner. Nous avons en parallèle un autre programme sur « Histoire, archives et mémoire » qui a bien avancé avec l'adoption d'une loi sur les archives, la mise sur pied de l'Institut des archives du Maroc, la création d'un Master d'histoire du temps présent en partenariat avec la faculté des Lettres de Rabat. La construction du futur Institut marocain d'Histoire du Temps présent commence au mois de décembre. Il y a eu en même temps cette dynamique de création des musées régionaux accompagnée de colloque scientifique comme à Al Hoceima qui sera suivi d'un grand colloque au mois de décembre à Dakhla pour la création d'un musée au Sahara et en janvier 2012, d'un grand colloque à Ouarzazate pour travailler sur le projet d'un musée sur le site d'Agdez ou de Kalaat Magouna.

Il y a aussi ce trou noir de Derb Moulay Cherif de Hay Mohammadi ?

Nous assistons ce jeudi soir avec la coordination locale associative à la fin du programme de l'activité qui a été soutenue et nous discuterons avec cette coordination du bilan et du futur. L'idée que nous voulons approfondir dans le cadre du programme Histoire, Archives et Mémoire, c'est de dire que cet espace pourrait être transformé en grand établissement culturel structurant qui peut être implanté dans le cadre du programme de réparation et qui pourrait porter les objectifs du programme, archives, mémoire et histoire, à savoir préserver les archives, la recherche historique, la vulgarisation et la diffusion des connaissances en Histoire contemporaine.

Beaucoup de régions ont été directement ou indirectement touchées par cette période de plomb. Quels sont les critères qui ont fait que vous avez choisi telle ou telle région ?

Il y a des critères objectifs, ce sont les régions où il y a les anciens lieux de détention comme à Kalaat Magouna, à Agdez, nous prenons en compte les événements historiques importants, comme ce qui s'est passé dans le Rif en 1958 et 59, les zones de tension politique, le nombre des disparus et des prisonniers politiques concernés par la réparation... Ce qui est essentiel, c'est le sentiment de la population qui même s'il est subjectif est pris en compte tel qu'il est. On écoute, on le prend en compte, on travaille en empathie avec ces populations qui ont souffert. La pertinence du programme fait ensuite l'objet d'audit interne et externe qui montre s'il a correspondu aux objectifs tracés. Le programme d'histoire et des archives est tout aussi important. Agdez qui par exemple, était le lieu de la négation des droits de l'Homme pourrait devenir un établissement culturel, ouvert à toute la richesse culturelle de la région et qui serait construit avec la population locale, ce qui est aussi une manière de continuer et de capitaliser sur ce travail.

Quelles sont les régions qui ont été touchées par le programme ?

Le Programme de réparation communautaire cible onze provinces ou préfectures selon les critères utilisés par l'IER. Il s'agit de la préfecture de Hay Mohammadi-Aïn Sebaâ (Grand Casablanca), Figuig, Zagora, Ouarzazate, Errachidia, Khénifra, Al-Hoceïma, Nador, Azilal, Khémisset et Tan Tan. Il faut dire que certaines provinces nouvellement créées sont concernées par le Programme comme le cas de la province de Tinghir qui relevait de la province de Ouarzazate.

Vous mettez l'accent sur la participation des associations représentant les populations. Comment les populations touchées ont-elles exprimé leurs attentes et leurs besoins ?

Dans le prolongement des concertations déjà menées par l'IER dans le cadre de séminaires régionaux (Figuig, Al Hoceïma, Errachidia, Khénifra, Marrakech, etc.) et du forum national sur la réparation communautaire organisé en 2005, l'Unité de Gestion du Programme en concertation avec le Conseil national des droits de l'Homme a organisé huit ateliers de planification participatifs dans les provinces cibles du Programme au cours des mois d'avril et de mai 2008. Y ont pris part plus de 300 acteurs locaux représentant les associations, les élus et les représentants de l'Etat. Ces ateliers ont débouché sur l'élaboration d'un Plan Opérationnel Global pour la mise en œuvre du Programme de réparation communautaire. Ce plan est aujourd'hui notre document de référence pour la mise en œuvre opérationnelle du Programme.

Quel a été l'apport du programme en termes de formation et de renforcement des capacités et en termes d'infrastructures et de projets ?

Il y a eu ici et là des programmes soutenus et accélérés par les départements publics en

matière d'équipement et d'infrastructures, mais les financements essentiels de nos programmes sont allés vers des acteurs associatifs. Nous sommes aujourd'hui à plus de 110 associations soutenues qui privilégient l'approche genre, les activités génératrices de revenus, des programmes de mémoire, d'éducation à la citoyenneté de manière générale.

Combien de relais et de bénéficiaires ont été formés ?

Un des axes majeurs du Programme de réparation communautaire est justement le renforcement des capacités des acteurs locaux du Programme. Plus de 82 jours de formation ont été réalisés au profit de plus de 500 bénéficiaires dans les zones cibles du Programme. D'autres actions de formation et d'assistance technique sont menées dans le cadre des projets financés du programme.

Qu'en est-il du coût du programme ?

C'est un programme qui a d'abord une portée symbolique et vise à appuyer la dynamique de réconciliation entamée dès le début des années 90. Pour les projets menés en partenariat avec le tissu associatif local, le Programme a mobilisé quelque 56 millions de dirhams financés par les contributions de plusieurs partenaires du Programme dont l'Union européenne, les Conseils provinciaux, la Fondation CDG, le Conseil national des droits de l'Homme l'Agence de développement de l'Oriental sans oublier la contribution aussi des bénéficiaires.

En termes de réparation, il y a eu le programme des indemnités versées à des personnes et le programme de réparation communautaire. Quelle est l'efficacité et l'efficience du Programme de réparation communautaire ?

Ce programme de réparation communautaire a fait l'objet de plusieurs audits de l'UE notamment qui ont montré sa pertinence mais ont mis l'accent sur le déficit en matière de renforcement des capacités humaines et d'un manque de visibilité. Aujourd'hui, il nous faut mettre en œuvre cette dernière tranche et réfléchir sur comment capitaliser cette expérience, comment assurer la pérennité de certains projets et la dynamique mise en œuvre.

Vous avez signé les conventions des derniers projets prévus par le programme.

Comment pérenniser ce travail ?

C'est le défi d'aujourd'hui, le financement de l'Union européenne s'achève, la fondation CDG se montre disposée à réfléchir avec nous sur la capitalisation et la pérennisation de ces projets. Nous avons aujourd'hui un autre outil qui devrait continuer à faire le suivi, ce sont les 13 commissions régionales des droits de l'Homme qui sont prévues dans les statuts du CNDH et qui seront créées avec la société civile. Tout ce travail pourrait figurer dans les programmes de ces commissions dont nous attendons beaucoup.

Droits de l'homme

Le CNDH boucle le dossier de la réparation communautaire

Il s'agit du couronnement d'un effort participatif qui a démarré en 2007 et qui a impliqué le CCDH, la Fondation CDG, le ministère de l'Intérieur et la société civile.

Ayant déjà procédé à l'indemnisation individuelle des victimes des exactions du passé et à l'instauration de la couverture médicale à leur profit ainsi qu'au profit de leurs ayants droit, le Conseil national des droits de l'Homme est en passe de boucler le dossier de la réparation communautaire. Mercredi dernier, le CNDH et la Fondation CDG, d'une part, et, d'autre part, les associations bénéficiaires de la dernière tranche des projets d'appui au programme de réparation communautaire, ont signé les contrats relatifs au financement de douze nouveaux projets dans les provinces d'Azilal, Khémisset et Tan Tan. Selon Driss El Yazami, président du Conseil, les conventions signées entrent dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER) dans son volet relatif à la réparation communautaire. Pour lui, l'étape d'aujourd'hui, «constitue le couronnement d'un effort participatif qui a démarré il y a plusieurs années déjà. Cet effort qui a impliqué le CCDH, la Fondation CDG, le ministère de l'Intérieur et la société civile vise essentiellement la réhabilitation des zones concernées et la promotion des conditions économiques et sociales de leurs populations». M. El Yazami a précisé à cet égard que le lancement de cette nouvelle tranche de projets portait le nombre global des projets de la réparation communautaire à 130.

Après avoir félicité les partenaires retenus à l'issue d'un «processus de sélection laborieux», M'hamed Grine a exprimé la fierté de la Fondation CDG d'être partie prenante d'un projet visant l'accompagnement de la mise en œuvre des recommandations de l'IER, dressant par là même un bilan positif du programme de réparation communautaire. Selon lui, «un retour rapide sur les réalisations du programme, quatre ans après sa mise en œuvre opérationnelle, nous donne de bonnes raisons d'exprimer notre satisfaction. Avec ce dernier lot, une centaine de projets ont été initiés dans les 11 provinces cibles touchant l'ensemble des axes identifiés dans le cadre des ateliers participatifs lors de la phase de lancement du programme».

Pour lui, il est certes difficile de mesurer l'impact d'un programme dont les résultats sont de nature immatériels, à savoir l'amélioration du sentiment d'équité des communautés et des régions ayant souffert des violations graves des droits de l'Homme, mais «les différentes évaluations aussi bien externes qu'internes nous donnent de bonnes indications quant à la réalisation des objectifs assignés au programme». Financé par le ministère de l'Intérieur pour un montant de 12 MDH, ces projets concernent les axes suivants : la préservation active de la mémoire (1 projet), le renforcement des capacités des acteurs locaux (2 projets), l'appui aux activités génératrices de revenus (5 projets) et l'intégration de la femme et de l'enfant (4 projets). Jusqu'à présent le bilan cumulé du Programme de réparation communautaire s'élève à 130 projets (dont 93 supervisés par la Fondation CDG) pour un investissement global de plus de 58 MDH financé par l'Union européenne, les services déconcentrés de l'État, les collectivités locales et d'autres partenaires internationaux.

Dimension symbolique

Dans le cadre du suivi des recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER), le Maroc a lancé depuis 2007 le programme de réparation communautaire dans 11 régions du Royaume (Al Hoceima, Casablanca-Hay al Mohammadi, Ouarzazate, Errachidia, Figuig, Khénifra, Khémisset, Nador, Zagora, Azilal, Tantan) et mis en place les structures organisationnelles et la coopération institutionnelle nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi de ce programme.

La dimension communautaire de la réparation a été développée tout au long du mandat de l'IER, grâce à une mobilisation des acteurs locaux dans les différentes régions concernées. L'IER a animé plusieurs dizaines de réunions et d'ateliers. Le travail a été couronné par l'organisation du forum national sur la réparation qui a rassemblé plus de 200 associations. Sur la base des résultats de ces travaux, l'IER a conçu les recommandations relatives à la réparation communautaire de manière à permettre la réhabilitation des régions et des communautés et la préservation positive de la mémoire. La réparation communautaire est traitée sous sa double dimension matérielle et symbolique.